

Dossier

- Portrait d'Agnès Lacheux, salariée de la MSA Cœur de Loire.
- Les acteurs du maintien dans l'emploi. Interview d'Éliane Menuet, médecin conseil à la MSA Picardie.
- Témoignages de Liliane et Jean-Marie Lallement, victimes d'un accident du travail sur leur exploitation ardennaise.
- Visite de l'Établissement et service d'aide par le travail (Ésat) de Saint-Marcel, dans le Morbihan.
- Présentation de l'association «La Main Verte», en Alsace.

**CONCILIER HANDICAP
ET ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**

Embauche, maintien dans l'emploi et insertion

Avec un taux de chômage deux fois plus élevé que celui de la population valide, le développement de l'emploi des personnes handicapées constitue un enjeu majeur pour la société française. Or ces personnes ont toute leur place dans le monde du travail et peuvent exercer de nombreux métiers à condition de prendre en compte leurs compétences et leurs talents. On peut être inapte à un poste et performant dans une autre fonction. On peut aussi tout simplement avoir besoin de quelques adaptations de son outil de travail. Depuis de nombreuses années, la MSA œuvre, avec des partenaires, pour le maintien dans l'emploi des agriculteurs et salariés agricoles accidentés ou gravement malades, et pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en milieu rural.

*Travailler
avec et comme
les autres*





Une femme bien dans la course

On ne devient pas championne par hasard. Il y faut de l'énergie, de la volonté, un solide équilibre. Ces qualités, Agnès Lacheux les possède. Petit détail : elle se déplace en fauteuil. **Portrait.**

Agnès Lacheux a 35 ans, est mariée et a deux enfants de huit et six ans. Elle travaille à la MSA Cœur de Loire depuis une dizaine d'années. Jusque-là, rien qui frappe l'imagination. Or c'est également une championne de France, qui cumule les titres. Sa discipline: le semi-marathon, le marathon, mais aussi de plus courtes distances comme le cent mètres. Elle travaille à la MSA le matin, et tous les après-midi, qu'il pleuve, vente ou gèle, elle s'entraîne avec son coach. Ça vous donne des complexes ? Attendez, il manque une précision. Agnès est paraplégique et se déplace en fauteuil. Quand on la rencontre, cette championne n'a rien d'une force de la nature survitaminée aux muscles saillants. Élégante et fine, elle dégage de la simplicité, une énergie maîtrisée, une assurance sans ostentation. Son handicap, elle vit avec depuis un accident de voiture, en 1999. À l'époque, elle est sur le point de devenir sapeur-pompier, et vient de

passer son brevet d'État d'éducateur sportif en canoë-kayak. En excellente condition physique, elle connaît bien son corps et, lorsque l'accident survient, elle réalise qu'un changement important est en train de se produire. « *Je n'ai pas perdu connaissance et n'ai pas eu mal, confie-t-elle. J'ai su tout de suite qu'une partie de mon corps ne fonctionnait plus.* » De fait, sa colonne vertébrale est brisée. Mais elle décide de ne pas se laisser dominer par sa nouvelle situation. Ses progrès en centre de rééducation sont rapides.

Une question de vie, pas de handicap

« *Il faut apprendre à utiliser son corps différemment, explique-t-elle. Découvrir qu'on a des capacités, des ressources qu'on ignore pour retourner ensuite dans le monde ordinaire.* » Elle y retourne d'ailleurs rapidement. La même année, elle rencontre son mari et trouve un travail. Son intégration se passe sans difficulté. Un peu de gêne parfois autour d'elle, au tout début, qu'elle met sur le compte d'un manque de connaissance du handicap. « *Aujourd'hui, cela ne gêne plus personne* », constate-t-elle. L'immeuble de l'entreprise, de construction récente, est facilement accessible, et ses collègues veillent à ce que tout aménagement du mobilier lui permette de circuler facilement. Pour venir travailler, en revanche, Agnès utilise sa voiture. En effet, si l'agglomération orléanaise a fait des efforts pour améliorer l'accessibilité des transports, les arrêts d'autobus ne sont pas encore tous adaptés. Depuis sa création il y a quelques semaines, Agnès Lacheux fait partie de la

Emploi et handicap, la MSA se mobilise

En avril 2009, la MSA a signé un accord collectif pour l'emploi des personnes handicapées. Son but est de parvenir, d'ici à 2012, à un taux d'emploi de salariés en situation de handicap égal à 5% de ses effectifs. C'est une première étape, qui inscrit cet accord dans la perspective d'atteindre le seuil fixé par la loi de 2005. Celle-ci oblige les entreprises d'au moins 20 personnes à employer au moins 6% de personnes handicapées. La mise en place de l'accord est confiée, au sein de chaque MSA, à une cellule pluridisciplinaire, dénommée commission handicap. Elle se compose notamment d'un collaborateur du service des ressources humaines, d'un médecin du travail, d'un travailleur social missionné à cet effet, d'un conseiller en prévention des risques professionnels et d'une personne désignée par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Elle est animée par le référent local, membre de la commission.



Gil Fomer / CCMSA Images(s)



Agnès Lacheux à l'entraînement et au bureau avec sa collègue Aurélie Bédulho.

commission handicap mise en place par la MSA Cœur de Loire. Elle ne prétend pas représenter l'ensemble des personnes handicapées, car chaque handicap possède ses spécificités propres, néanmoins son regard peut se révéler très utile pour améliorer la vie quotidienne des salariés concernés. Elle est notamment très au fait des démarches nécessaires pour obtenir la reconnaissance du statut de travailleur handicapé. *«Elles sont fastidieuses, juge-t-elle. Il faut présenter beaucoup de pièces justificatives, affronter un jargon administratif, et les délais sont longs. Parfois, les termes employés peuvent blesser. Par exemple, du fait du handicap, on parle de perte d'efficacité, le terme est vraiment maladroît.»* En-dehors de sa vie professionnelle, la jeune femme a une vie bien remplie, entre sa famille et le sport. Les compétitions l'amènent à se déplacer un peu partout en France et en Europe. Elle n'a pas peur de prendre sa voi-

ture seule jusqu'en Espagne ou en Suisse. Depuis qu'elle a atteint un haut niveau de performance, elle bénéficie des services d'un entraîneur, qu'elle partage avec un autre sportif. Ce dernier est lui aussi paraplégique, des suites d'un accident de mobylette à l'âge de 17 ans. Tous deux ont à cœur de jouer un rôle pédagogique et de communiquer sur le handicap. Ils se rendent ainsi dans des établissements scolaires pour aborder devant les élèves les thèmes du handicap et de la prévention routière. *«Nous participons également à des courses valides locales, précise-t-elle, pour que les gens côtoient le handicap et que leurs craintes diminuent vis-à-vis de cela. On est non seulement des athlètes comme les autres, mais aussi des êtres humains comme les autres.»* Le message est perceptible pour tous ceux qui voudraient en faire une personne extraordinaire. *«Pour ne pas subir le handicap, il y a certes beaucoup de choses à gérer, analyse-t-elle. De plus, certaines personnes veulent qu'on ignore leur handicap par crainte de l'appréciation des autres, et par difficulté à l'accepter. Mais nous avons tous l'image de ce que nous* ➔



© Thomas Bousquet



➔ voudrions être, qui peut être en décalage vis-à-vis de la réalité. S'accepter permet de s'adapter plus facilement aux circonstances. C'est une question de vie, pas de handicap. » Le seul risque de découragement qu'Agnès se reconnaît, c'est lorsqu'il faut partir pour l'entraînement en dépit des intempéries et de la

baisse de température. Mais elle est bien dans sa vie. Laissons-lui le soin de résumer : « Quand je fais le bilan depuis mon accident, je me suis mariée, j'ai trouvé un boulot, j'ai deux enfants, j'arrive aux portes du haut niveau sportif, c'est riche, non ? » ■

Thomas Bousquet



Les acteurs du **maintien** dans l'**emploi** à la MSA

Une maladie grave, un accident du travail ou une maladie professionnelle peuvent entraîner une rupture dans la vie professionnelle et constituer l'une des portes d'entrée dans la précarité. À la MSA, grâce au guichet unique, une équipe pluridisciplinaire intervient auprès de l'assuré afin de favoriser au maximum son maintien dans l'emploi. **Panorama** des approches coordonnées et des partenariats mis en œuvre.

■ L'approche sociale

En coordination avec le médecin conseil, le médecin du travail et les services administratifs de la MSA, les services sociaux de la MSA informent les assurés sur leurs droits, les dispositifs mis en place pour le maintien de l'emploi et les aides susceptibles d'être attribuées. Ils évaluent la situation sociale, familiale et professionnelle de la personne, valorisent ses potentialités et mobilisent ses compétences en lien avec son projet per-

sonnel, agissent sur les freins ou les leviers socio-familiaux susceptibles de conditionner favorablement ou défavorablement le maintien dans l'emploi. Le cas échéant, ils jouent un rôle de relais auprès des Maisons départementales des personnes handicapées, des opérateurs du maintien dans l'emploi, des entreprises pour orienter la personne vers un reclassement professionnel ou un emploi adapté.

■ L'approche médicale

Le médecin conseil est saisi des arrêts de travail supérieurs à 45 jours. En lien avec le médecin traitant, il alerte le médecin du travail dès qu'il repère des situations laissant présager des difficultés à la reprise du travail pour procéder à une visite de pré-reprise permettant d'anticiper les solutions à mettre en œuvre.

Le médecin du travail détermine au regard de l'état de santé de la personne et de ses capacités restantes, les adaptations à apporter au poste de travail. Il fait des propositions

et sollicite les intervenants techniques susceptibles de réaliser les modifications souhaitées. Dans d'autres cas, il conseille une mutation sur un autre poste et, parfois, initie une démarche en vue d'un reclassement professionnel.

■ L'approche technique

Les conseillers en prévention des risques professionnels assurent le lien avec le médecin du travail ou le service social. Ils réalisent des études de poste afin de proposer des aménagements et participent aux études ergonomiques en collaboration, le cas échéant, avec des acteurs professionnels extérieurs, tels les chargés de mission des Sameth (Services d'appui pour le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés) financés par l'Agefiph (association chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées).

Nicole Nolfo

Un protocole national pour le maintien dans l'emploi

L'État, la CnamTS, la MSA et l'Agefiph ont signé le 13 juillet 2006 un protocole national de collaboration institutionnelle pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, préoccupation commune à l'ensemble de ces institutions. Constatant que les partenariats mis en place dans les territoires depuis plusieurs années avaient déjà obtenu des résultats significatifs, les signataires entendaient les renforcer dans le cadre d'une coopération cohérente, active et dynamique. Un des objectifs était notamment de favoriser la détection précoce des personnes risquant de perdre leur emploi du fait de leur état de santé, afin d'optimiser le temps nécessaire à la recherche de solution de maintien dans l'emploi. Dans le cadre de ce protocole national, de nombreuses chartes de partenariat ont été signées au plan régional et sont déclinées de façon opérationnelle au niveau des départements, dans le cadre des Plans départementaux d'insertion des travailleurs handicapés (PDITH).





« Préparer le **plus tôt possible** les conditions de la **reprise** »

Interview

Eliane Menuet, médecin conseil à la MSA Picardie, présente le rôle du contrôle médical en coordination avec la santé au travail.

Dans quelles situations le médecin conseil est-il impliqué dans des problématiques de maintien dans l'emploi d'un travailleur ? N'y a-t-il pas doublon avec le médecin du travail ?

Eliane Menuet: Le médecin du travail est l'interface médicale entre le travailleur et son milieu professionnel. Il intervient quand la personne est en activité professionnelle pour prévenir et éviter la survenue d'un handicap du fait du travail ou pour compenser le handicap du travailleur dans le cadre de son activité professionnelle. Quand une personne est en arrêt de travail à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une maladie professionnelle, administrativement le contrat de travail est suspendu. Le médecin du travail ne peut pas intervenir. Le médecin conseil est alors l'interface médicale entre l'assuré et la MSA. Les décisions qu'il sera amené à prendre le placent alors au cœur des problématiques de maintien dans l'emploi.

Quel est votre rôle ?

E.L.: C'est au médecin conseil en liaison avec le médecin traitant qu'il revient de prononcer la stabilisation ou la consolidation de l'état de santé de l'assuré. Cette connaissance intervient à partir du moment où les soins curatifs ont cessé car aucune amélioration tangible de la pathologie ou des séquelles de l'accident dont il a été victime n'est plus prévisible à court ou moyen terme. Cette étape de la stabilisation ou consolidation constitue un moment clé pour l'avenir de l'assuré. Elle met en effet fin au versement des indemnités journalières. La personne perdant ce revenu de substitution, le maintien dans l'emploi devient pour elle d'une importance capitale en terme de subsistance.

Il importe que cette stabilisation intervienne sans retard pour prévenir le déconditionnement au travail, facteur important de désinsertion professionnelle.

Comment intervenez-vous pour favoriser ce maintien dans l'emploi ?

E.L.: Si je devais prendre une image, je dirais que nous sommes dans un train et que, de notre poste, nous sommes les mieux placés pour voir venir la catastrophe et tirer le signal d'alarme avant qu'il ne soit trop tard. En MSA, nous sommes systématiquement informés des arrêts de travail supérieurs à 45 jours. Nous étudions et suivons régulièrement alors le dossier médical de la personne concernée. Nous la rencontrons, nous demandons si nécessaire au médecin traitant ou au chirurgien de nous transmettre les comptes rendus médicaux. Au vu des ces éléments nous sommes en mesure d'anticiper très en amont le moment où interviendra la stabilisation ou consolidation de l'état de l'assuré et les éventuelles difficultés de reprise du tra-



vail liées aux séquelles de sa maladie ou de son accident. Dès cette détection, nous demandons au médecin du travail de procéder à une visite de pré-reprise afin qu'il soit en mesure de préparer et d'organiser le plus tôt possible les conditions du retour au travail. Le facteur « temps » est en effet une dimension importante dans une opération de maintien de l'emploi compte tenu de la multiplicité des acteurs et de la complexité des démarches. L'aménagement d'un poste de travail peut nécessiter par exemple un délai de 6 mois à un an. Il faut absolument l'anticiper pour éviter que

l'assuré ne se retrouve à la fin de son arrêt de travail dans une situation précaire. Dans les cas des personnes qui, à la suite de leur maladie ou accident, ne pourront plus exercer leur activité professionnelle dans la même entreprise (échéance du CDD pour les travailleurs saisonniers par exemple), le médecin du travail ne peut pas intervenir. Nous alertons alors les travailleurs sociaux pour les accompagner et les orienter vers des organismes de réinsertion professionnelle. ■

Propos recueillis par Nicole Nolfo

Franchir la barrière... du témoignage

La scène se déroule un soir de septembre 2007, devant la porte du hangar de la ferme de Liliane et Jean-Marie Lallement, à Provisy (Ardennes). Il est un peu plus de 20h, et Liliane reprend tout juste ses esprits. Elle est agenouillée sur le sol, hagarde un temps, puis elle tourne la tête vers son mari. Le corps de Jean-Marie est inerte, allongé à quelques mètres de sa femme. Son époux ne répond pas à ses appels. Et pour cause : tous deux viennent d'être heurtés par des balles de foin de plusieurs centaines de kilo. Jean-Marie a été projeté contre un chariot remis à proximité. Il est victime d'un traumatisme crânien sévère. Liliane, elle, ressent une très forte douleur au niveau du dos. Bilan : fracture du rachis dorsal et tassements vertébraux.

L'aide de la MSA

Tout de suite après l'accident, une chaîne de solidarité se constitue pour venir relayer le couple sur l'exploitation. Des agriculteurs du cru viennent s'occuper des 70 bovins, des 80 ha et de l'atelier de poules pondeuses. Rapidement, un délégué MSA du canton de Novion-Porcien se charge de trouver un salarié pour effectuer le travail sur l'exploitation. La relève est également assurée par les deux fils de Liliane et Jean-Marie. L'exploitant restera hospitalisé pendant trois semaines à Reims, puis une semaine à Rethel, avant d'être transféré pour quelques mois

au CRFA (Centre de rééducation fonctionnelle) de Charleville-Mézières.

Liliane est restée deux ans en arrêt de travail ; l'arrêt de Jean-Marie court toujours. Depuis l'accident, quatre salariés se sont succédé sur l'exploitation. « C'est grâce aux indemnités journalières versées par notre complémentaire santé Groupama que nous avons pu payer nos salariés. Mais sans cette assurance, je ne vois comment nous aurions fait », constate Liliane Lallement. Du côté du personnel de la MSA Marne-Ardennes-Meuse, les époux Lallement trouvent le conseil adéquat. Un travailleur social, Annie Queval, les a aidés à obtenir la reconnaissance Travailleur handicapé auprès de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) en vue de leur aménagement de poste. Elle a organisé des rencontres avec le conseiller en prévention, le médecin du travail et le représentant du Sameth pour ce faire. Sur un plan familial, elle a sollicité l'action sociale MSA pour une prise en charge du coût d'intervention d'une aide ménagère et une participation aux frais d'emploi d'un salarié agricole en remplacement. C'est aussi elle qui assure le lien avec les partenaires extérieurs, dont la Samsah (Service d'accompagnement médico- ☞

Le maintien dans l'emploi des personnes handicapées... C'est sur ce thème que Liliane et Jean-Marie Lallement, eux-mêmes victimes d'un accident du travail sur leur exploitation, ont accepté de témoigner pour la MSA Marne-Ardennes-Meuse. Exercice courageux.

Liliane et Jean-Marie Lallement.





T é m o i g n a g e

« Nous serions prêts à le refaire »

Liliane et Jean-Marie Lallement : « Nous avons témoigné sur le thème du maintien dans l'emploi et sur l'aménagement du poste de travail le samedi 12 septembre 2009 lors de la foire agricole de Sedan sur le stand de la MSA Marne-Ardennes-Meuse. Il nous paraissait important de témoigner pour bien faire comprendre notre situation. Nous travaillions tous les deux sur notre exploitation avant notre accident. Aujourd'hui, nous sommes obligés de prendre un salarié pour continuer notre activité, et ce jusqu'à notre retraite, alors que nous avons encore deux adolescents à charge. Nous voulons rappeler que les accidents n'arrivent pas qu'aux autres et que cela bouleverse votre vie professionnelle et privée. Heureusement, nous avons été soutenus dans cette épreuve par différentes structures, dont la MSA. Il faut multiplier ce genre de témoignages pour permettre aux personnes de comprendre toutes les difficultés sur le terrain, et nous serions prêts à le refaire. »

➔ social pour adultes handicapés), qui a mis en place un suivi médical pluridisciplinaire composé d'un ergothérapeute, d'un psychiatre, d'un neuropsychologue et d'une éducatrice

spécialisée. « Des personnes que nous voyons régulièrement, indique Liliane Lallement, et qui encadrent également notre entourage proche, qui souffre de cette situation. »

Reprise d'activité

Aujourd'hui, Liliane Lallement a l'intention de reprendre la traite des vaches. Un dossier a été déposé auprès de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) avec l'aide de la Sameth (Service d'appui pour le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés) pour aménager son poste de travail : mise à hauteur du plancher, décrocheurs automatiques, portes pneumatiques, distributeur automatique de lait pour les veaux, etc.

Jean-Marie, pour sa part, espère reprendre le travail dans 3 à 6 mois. Mais la gêne est encore bien présente. « Je n'arrive pas à rester concentré plus d'une heure ou deux », explique-t-il. Sa mémoire lui joue des tours. Il estime à 80 % son incapacité à réaliser les tâches qu'il accomplissait avant l'accident. ■

Franck Rozé

Un forum sur le handicap

En Marne-Ardennes-Meuse, des forums sur le handicap, l'emploi et les compétences sont organisés dans chaque département.

Les travailleurs sociaux de la MSA Marne-Ardennes-Meuse conduisent une expertise particulière auprès des salariés et exploitants âgés de 20 à 59 ans : un suivi psychosocial particulier du fait des dégradations physiques et/ou psychologiques ; une prise en compte de la situation globale avec une évaluation des besoins de la personne et de son entourage privé et professionnel ; une valorisation de la spécificité du métier d'exploitant agricole ; un accompagnement social dans le suivi du processus de maintien dans l'emploi en concertation avec les partenaires internes (médecin du travail, médecin conseil, services administratifs, conseiller en prévention) et externes (MDPH, Sameth, Cap emploi) ; une mobilisation des aides nécessaires au projet de maintien dans l'emploi ou de reconversion professionnelle ; des démarches similaires sur un plan personnel ; un règlement partiel de factures liées au remplacement sur le poste de travail ; une aide à la recherche d'un logement en lien avec le Conseil général, un suivi psychologique, etc. ; une conception d'actions plus collectives avec, par exemple, un groupe de

paroles autour d'une thématique commune. Cet accompagnement se traduit par des rencontres régulières entre l'assuré, le travailleur social, les partenaires concernés à des phases différentes au domicile, sur l'exploitation ou au bureau MSA.

Un rôle de pivot

Le travailleur social joue un rôle de pivot. Il devient souvent l'interlocuteur privilégié de la personne tout au long du parcours d'aménagement du poste. C'est dans ce contexte que le Pôle entreprises insertion a voulu communiquer sur ses actions en initiant un forum sur le handicap, l'emploi et les compétences dans chaque département. Il a eu lieu à l'occasion de foires agricoles bien identifiées sur les territoires, en direction des chefs d'entreprise, des salariés et des exploitants agricoles. Dans un souci de dynamique participative, des témoignages directs d'exploitants ou de salariés bénéficiant d'accompagnement en terme de maintien dans l'emploi ont été entendus. Comme ceux de Liliane et Jean-Marie Lallement (Lire ci-dessus). ■

Une palette de métiers proches de la nature

Je mesure 100 mètres de long et 20 mètres de largeur. Je suis construit sur la commune de Saint-Marcel, située entre Vannes et Ploërmel, dans le Morbihan. Je me présente sous la forme d'un bâtiment d'élevage flambant neuf. Qui suis-je ? Un poulailler de l'Ésat de l'association Les Hardys Béhélec. Le 24 novembre, j'ai accueilli 14.200 poules pondeuses qui resteront onze mois sous mon toit. Mon inauguration officielle a eu lieu le 19 novembre. Étaient présents, outre la direction, le conseil d'administration, le personnel et les travailleurs de l'Ésat, le maire de la commune, le conseiller général et le personnel du centre de postcure et de réadaptation de Billiers (voir encadré page 28).

L'Ésat a été créé par la MSA, le [centre de postcure et de réadaptation de Billiers](#) et la commune de Saint-Marcel. « *Il est bien intégré dans la localité*, a rappelé le maire, Henri Briand, au cours de la cérémonie. *La commune est attentive à ses réalisations et soutient ses projets.* » Ce jour-là, l'établissement a également fêté un autre événement : ses 25 ans d'existence. Pour l'occasion, un après-midi Portes ouvertes a permis au public, venu nombreux et accueilli par les travailleurs, de visiter les lieux.

Des contacts avec la clientèle

Au nombre de 55, ces derniers exercent une activité dans l'un des ateliers suivants : les poules pondeuses ; l'élevage laitier ; le maraîchage, la floriculture et le magasin de vente ; les espaces verts ; la cuisine ; la buanderie. La vente des produits est assurée par chaque équipe encadrée par un responsable, ce qui leur permet d'avoir des relations avec l'extérieur. « *Nous devons concilier l'humain et l'économique*, souligne Gilbert Le Bihan, responsable à mi-temps des serres, du maraîchage et du magasin de vente. *C'est un défi permanent, parce que nous devons faire face à la concurrence, tout en ayant des rendements moins élevés.* »

Il existe également une Entreprise adaptée (EA) : les ateliers de l'Oust. Ils interviennent dans des travaux d'entretien, de création de pelouses et de pose de clôtures. Ils gèrent une déchetterie domestique et le traitement des déchets verts. Les personnes travaillant aux ateliers de l'Oust ont également des contacts avec la clientèle constituée de particuliers et d'entreprises. Ils ont franchi un pas supplémentaire vers l'insertion dans le milieu ordinaire du travail, puisqu'ils sont salariés d'une EA. Un foyer d'hébergement pour 32 personnes (les autres vivent dans les communes environnantes) et une unité d'accueil à temps partiel (UATP) complètent le tout. En 2010, un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) remplacera le foyer d'hébergement.

Mais revenons à nos moutons ou, plutôt, à nos poules pondeuses. Adieu les cages exiguës, place à « *des perchoirs en bois construits par les salariés de l'Ésat* », présentés le jour de la visite par Jean-Pierre Mounier, responsable de la ferme. « *Le ramassage des œufs se fera mécaniquement par des* » ➔

L'Établissement et service d'aide par le travail (Ésat) de Saint-Marcel, dans le Morbihan, a 25 ans. Il vient de se doter d'un nouveau poulailler. L'occasion de faire le tour de ses activités.



Solidel

L'Association Les Hardys Béhélec fait partie de l'association Solidel, créée en 1992 par la MSA, dans le cadre de sa politique sociale. Ce réseau pour les travailleurs handicapés en milieu rural favorise l'inclusion de ces personnes sur leur territoire de vie. L'association regroupe la MSA et des associations gestionnaires d'Établissements et services d'aide par le travail (Ésat), d'Entreprises adaptées (EA) agricoles et de structures d'accueil (foyers d'hébergement, services d'accompagnement à la vie sociale, foyers de vie, accueil de jour...). Elle rassemble 47 membres, soit 23 caisses de MSA et 24 associations accueillant plus de 2.000 travailleurs handicapés dans 68 établissements et plus de 900 personnes en situation de handicap dans 42 établissements.

En savoir plus

www.solidel.fr ou par mail : solidel@msaservices.msa.fr



Photos: © Valérie Bindejoux/Fédération MSA des Portes de Bretagne

L'Ésat de l'Association Les Hardys Béhélec propose différents ateliers : les poules pondeuses, le maraîchage, la floriculture, les espaces verts, l'élevage laitier...

Deux structures de réadaptation du Morbihan

- **Le centre de postcure et de réadaptation de Billiers** est un établissement sanitaire qui dispense des soins de postcure psychiatrique. Créé à l'initiative de la MSA en 1961, ce centre de santé privé participe au service public hospitalier. Il propose une prise en charge globale, combinant des soins, un accompagnement spécifique et des mises en situation réalistes de travail (agriculture, horticulture, hôtellerie-restauration...), afin d'aider les personnes à se réinsérer dans la vie sociale, voire professionnelle. Son directeur général, Eric Faivre, est le directeur de l'Ésat de Saint-Marcel, et la directrice adjointe, Isabelle Chéron, la directrice adjointe de l'Ésat.

- L'association Les Hardys Béhélec, située sur la commune de Saint-Marcel, regroupe plusieurs établissements et services qui œuvrent pour l'insertion sociale et professionnelle d'adultes, hommes et femmes, âgés de 20 à 60 ans, en état de souffrance psychique. Les trois quarts d'entre eux viennent du centre de Billiers. Etant stabilisés, ils sont orientés vers cette structure par la Maison départementale de l'autonomie (MDA). Son objectif étant, d'une part, de favoriser l'accès de ces personnes à la vie sociale et professionnelle et, d'autre part, de faciliter leur intégration en milieu ordinaire de vie, les soins de réadaptation sont fondés sur des mises en situation professionnelles et sociales.

→ *convoyeurs. Deux salariés, dans le local technique attendant, seront chargés de les disposer dans des alvéoles, la pointe en bas pour une meilleure conservation. Puis ils placeront celles-ci sur des palettes filmées, pesées à vide et à plein, et stockées au frais en attendant la livraison.* » Au total, quatre salariés travailleront dans cet atelier, encadrés par le responsable de la ferme. « Ils devront également ramasser les pontes au sol, surveiller les animaux, enlever les poules mortes et laver les abreuvoirs. Si cette activité a été choisie, c'est parce que l'œuf de poule élevée en plein air – elles disposeront d'un parcours de six hectares – est un marché porteur. C'est un produit de qualité, pour lequel la demande est en hausse. »

Travailler à son rythme

« Pour les salariés, c'est un travail répétitif et les cadences ne sont pas élevées. Ce qui convient aux personnels fatigables à cause de leur traitement et qui peuvent ainsi travailler à leur rythme. Le bâtiment est neuf et comporte des améliorations par rapport à l'ancien : le grand couloir facilite la circulation des travailleurs et évite les manutentions lors du vide sanitaire ». L'eau est acheminée directement dans les abreuvoirs à niveau constant. La nourriture des volailles, qui arrive directement des silos par une trémie où elle est pesée, parvient dans le bâtiment par des chaînes d'alimentation et selon des horaires programmés. ■

Anne Pichot de la Marandais

Du handicap à la main verte

L'association « La Main Verte » créée par un vigneron alsacien utilise le levier de la main-d'œuvre saisonnière pour favoriser la formation et l'insertion professionnelles de personnes handicapées mentales vers les métiers de l'agriculture et des espaces verts.

Explications.



L'idée est née en 1993. Pierre Hoerter, baigné de longue date dans le milieu associatif et sensibilisé aux problèmes d'insertion professionnelle des personnes handicapées, s'est installé en 1988 comme vigneron indépendant à Molsheim. Il est alors confronté comme d'autres vignerons et agriculteurs de la région à un manque de main-d'œuvre saisonnière. Cette double préoccupation l'amène à fonder avec un petit groupe de vignerons une association qui emploierait des salariés handicapés et assurerait une prestation de services pour les exploitations en manque de main-d'œuvre. La Main Verte⁽¹⁾ est née.

Un parcours qualifiant

Le projet repose sur une idée maîtresse, « le travail formant », qui assure tout à la fois la qualité des prestations de services dans un marché concurrentiel et garantit une autonomie durable des personnes handicapées dans leur vie professionnelle et sociale. Après une formation initiale, les salariés de l'association peuvent suivre un parcours qualifiant

et de professionnalisation établi en lien avec des entreprises agricoles et paysagères et le CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles) de la région. Cette formation validée par un titre d'ouvrier agricole polyvalent leur permet d'intervenir dans tous les types d'exploitations. Ils sont également au service des professionnels, des collectivités locales et des particuliers pour tous travaux d'entretien d'espaces verts. De 5 salariés à l'origine, l'association est passée aujourd'hui à 29 salariés, soit 25 personnes handicapées et 4 encadrants. Ces derniers sont particulièrement sensibilisés aux notions de management et de ressources humaines, qui sont également une des clés du succès de l'entreprise. Le concept de la Main Verte a fait des émules. Huit entreprises de ce type ont déjà vu le jour en France et en Allemagne, employant plus de 120 salariés handicapés.

Nicole Nolfo

(1) Cette structure fera l'objet d'un reportage dans un prochain numéro du Bimsa.

LU
dans

- « Personnes handicapées : elles ont leur place dans le monde du travail ». Janvier 2004.
- « Faciliter les démarches des personnes handicapées ». Mars 2005.
- « Le respect du salarié handicapé ». Une interview de Pierre Berthelot, président de Solidel. Mai 2007.
- « Ils travaillent dans l'agriculture » (résultats d'une enquête menée auprès des organismes gestionnaires d'établissements et services d'aide par le travail en milieu agricole et des MSA). Novembre 2007.
- « Un avenir assuré ». Présentation de l'association Solid'Agri dans le Vaucluse, prestataire de services pour des exploitants agricoles qui fonctionnent avec des salariés handicapés. Novembre 2008.
- « Se retrouver sur le chemin de la vie ». Présentation du centre de posture et de réadaptation de Billiers. Août-septembre 2008.
- « Travailler sur une exploitation adaptée » : rencontre avec deux agriculteurs du Doubs. Mai 2009.
- « Concours Créons ensemble ». Avril 2009.